

Lexique SHS

*Un petit problème d'abréviations ?
Voilà de quoi comprendre les principales ...
Fiche préparée par Charlotte*

GENERAL :

INSERM = Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale : seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine, il s'est vu confier, en 2008, la responsabilité d'assurer la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale.

HAS = Haute Autorité de Santé : créée en 2004, Elle est chargée :

- **d'évaluer** scientifiquement l'intérêt médical des médicaments, des dispositifs médicaux et des actes professionnels et de proposer ou non leur remboursement par l'assurance maladie;
- de **promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage** des soins auprès des professionnels de santé et des usagers de santé;
- **d'améliorer la qualité des soins** dans les établissements de santé et en médecine de ville;
- de veiller à la **qualité de l'information** médicale diffusée;
- **d'informer les professionnels de santé et le grand public** et d'améliorer la qualité de l'information médicale;
- de **développer la concertation** et la collaboration avec les acteurs du système de santé en France et à l'étranger.

OMS = Organisation mondiale de la santé : L'OMS est l'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

Elle est chargée de diriger l'action sanitaire mondiale, de définir les programmes de recherche en santé, de fixer des normes et des critères, de présenter des options politiques fondées sur des données probantes, de fournir un soutien technique aux pays et de suivre et d'apprécier les tendances en matière de santé publique.

DRASS + URCAM + ARH = ARS = Agence Régionale de Santé : Elle a pour missions de définir la politique de santé régionale en liaison avec tous les acteurs, d'assurer la régulation et la coordination de leurs actions, de contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé, de veiller aux grands équilibres financiers et respecter l'objectif national de dépenses d'assurance maladie.

CANCER :

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer : La mission du CIRC consiste à coordonner et à mener des recherches sur les causes du cancer chez l'Homme et sur les mécanismes de la cancérogenèse, ainsi qu'à élaborer des stratégies scientifiques de lutte contre le cancer.

Le CIRC établit une classification des éléments possiblement cancérogènes (Groupe 1, 2A et 2B, 3, 4)

INPES = Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé : est un établissement public administratif créé par la loi du 4 mars 2002 chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre plus général des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement.

LCC = Ligue Contre le Cancer : est un organisme créé en 1918. Ses grandes missions sont la prévention, l'information et le dépistage. La Ligue finance les meilleures équipes de chercheurs sur le cancer.

CLCC = Centres de Lutte contre le Cancer : Ils sont au nombre de 20 et sont répartis dans 16 régions françaises.

Ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement, dans le but d'accroître la qualité et l'accessibilité aux soins. Constituant un réseau à la fois régional et national, les Centres sont porteurs d'un modèle de prise en charge globale et multidisciplinaire des personnes atteintes d'un cancer.

ARC = Association pour la Recherche sur le Cancer : elle poursuit un but unique : combattre le cancer, ce qui passe par le financement de la recherche et la diffusion des connaissances acquises.

INCa = Institut National du Cancer : Il a été créé dans le cadre du Plan cancer, pour pérenniser une politique nationale coordonnée de lutte contre le cancer. Placé sous la tutelle des ministères chargés de la santé et de la recherche, il fédère l'ensemble des acteurs de la lutte contre le cancer en France.